

Composé des Départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, de la Région Centre Val de Loire et de l'ensemble des Communautés de communes ou d'agglomération des deux départements, le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Val de Loire Numérique pilote le déploiement de la fibre optique sur le réseau d'initiative publique du territoire. Le déploiement du FTTH par le délégataire Val de Loire Fibre est prévu jusqu'à fin 2022 selon un calendrier préétabli.

Afin de répondre aux besoins urgents ou particuliers des habitants et des entreprises, il a été mis en place une solution technique complémentaire dite d'inclusion numérique pour permettre à toutes les personnes ne disposant pas d'une connexion filaire à 8 Mbit/s de pouvoir disposer d'un bon haut débit.

L'objectif de ce dispositif est donc d'accompagner les utilisateurs qui sont privés d'un service confortable dans une logique de neutralité technologique conformément aux réglementations.

PASSEPORT INCLUSION NUMÉRIQUE

Permettre l'accès au haut débit est une priorité



COMMENT SAVOIR SI JE SUIS ÉLIGIBLE À LA SUBVENTION ?

Vous êtes éligible si :

1. Vous ne disposez pas d'un débit descendant **d'au moins 8 Mbit/s.**
2. L'adresse d'installation est située sur le périmètre d'intervention du SMO.
3. Vous n'avez jamais bénéficié d'un dispositif de soutien équivalent.



QUELLES SONT LES TECHNOLOGIES DISPONIBLES ?

Trois solutions d'attentes

peuvent être envisagées.

Il faut comparer les offres des opérateurs et faire appel à un professionnel pour réaliser l'installation. (cf verso)

- La solution satellite.
- La solution radio.
- La solution 4G fixe.



QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?

- 600 € maximum jusqu'au 31 décembre 2018 (dont 400 € pour le matériel et 200 € pour l'installation)
- 450 € maximum à compter du 1^{er} janvier 2019



COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

1. Contactez le SMO afin de demander le règlement d'intervention.
2. Remplissez le formulaire de demande d'éligibilité soumettez-le au SMO.
3. Après accord du SMO, souscrivez à une offre de votre choix.
4. Une fois l'installation réalisée, complétez le formulaire de demande de subvention avec les pièces justificatives et transmettez-le au SMO.
5. Le SMO procède alors au versement de la subvention.



COMMENT CONTACTER LE SMO ET FAIRE MES DEMANDES ?

Vous disposez de 4 vecteurs d'échange selon vos préférences :

- En ligne sur le site : www.valdeloirenumerique.fr
- Par mail : passport@valdeloirenumerique.fr
- Par courrier :
Syndicat Mixte Ouvert
Val de Loire Numérique
Hôtel du Département
Place de la République
41020 BLOIS Cedex
- Par téléphone :
02 54 58 44 39



LES TECHNOLOGIES DISPONIBLES

LE SATELLITE

- EUROPASAT - www.europasat.com
0 805 08 23 56
- NORNET - www.nordnet.com
2420
- OZONE - www.ozone.net
0 973 01 10 00
- AUTRES OPÉRATEURS
Alsatis / NumériSat / Sat2Way /
Satelink / SkyDSL / Vivéole

LA RADIO

Deux opérateurs proposent des abonnements principalement sur l'Indre-et-Loire mais cette solution nécessite une étude technique par l'opérateur afin de vérifier l'éligibilité de l'adresse. En effet, les ondes peuvent être perturbées par des obstacles ce qui dégrade la qualité de la réception.

- TELWAN - www.telwan.fr - 09 72 32 88 67
- OZONE - www.ozone.net - 09 73 01 10 00

LA 4G FIXE

L'éligibilité à un abonnement 4G fixe est possible en testant son adresse sur le site des opérateurs nationaux proposant cette technologie : Orange, SFR, Bouygues et bientôt FREE.

Des opérateurs alternatifs peuvent également proposer ces offres en passant par les mêmes réseaux mobiles. Un site publié par l'ARCEP permet d'évaluer sa couverture : www.monreseau mobile.fr

La solution satellite a l'avantage d'être disponible partout et sans condition puisqu'il faut simplement s'équiper d'une parabole qui communique avec un satellite géostationnaire situé à 36 000 km. Il existe un temps de latence entre le clic et la réception de la donnée qui est acceptable pour la plupart des usages (sauf pour les jeux en ligne ou VPN entreprise par exemple).

La solution Satellite possède l'avantage de proposer une offre Triple Play et d'obtenir des débits comparables à un bon ADSL.

La boucle locale radio (BLR) est un réseau privé d'accès à Internet disponible sur une centaine de communes d'Indre-et-Loire. L'exploitation et la gestion sont du ressort de la société RLAN, propriétaire du réseau. Cette solution hertzienne nécessite l'installation d'une antenne réceptrice en extérieur. Il faut également avoir un point haut de type pylône ou château d'eau en ligne de vue et sur lequel est installé une antenne.

La solution fixe basée sur la 4G fonctionne grâce au réseau d'antennes mobiles installées par les opérateurs de téléphonie mobile. Il s'agit d'une solution assez récente qui nécessite l'installation soit d'une box dédiée à la réception du réseau 4G soit d'un routeur couplé à une antenne réceptrice. Il faut donc disposer d'une antenne 4G à proximité afin de disposer d'une bonne réception.

Selon le contrat proposé par les opérateurs, le débit peut aller jusqu'à 22 Mbit/s en réception et 6 Mbit/s en émission. Par ailleurs, la plupart des abonnements limitent le volume de données échangées mensuellement. Il s'agit d'un point à étudier avec attention.

De nombreux fournisseurs d'accès internet proposent au travers de ces satellites des offres internet. Le site web suivant permet de comparer les offres :

www.internetparsatellite.net

Les offres peuvent être de type Triple Play, les débits sont très variables en fonction des offres mais peuvent être élevés et symétriques (entre 20 et 50 Mbit/s). En général, il n'y a pas de limitation du volume de données échangées.

La solution fixe basée sur la 4G permet uniquement la consultation d'internet et il n'est pas possible de disposer d'offre Triple Play intégrant téléphone, TV et internet.

Les offres sont très variables et doivent être analysées avec attention : consommation de données, débits disponibles en réception en fonction de la localisation...